



# Commune de SAINT GEORGES D'HURTIERES

INFORMATIONS COMMUNALES  
AVRIL 2022

## LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2022

Date de convocation : 25 mars 2022

Nombre de Conseillers :  
Afférents au Conseil : 11  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Absents excusés : 2  
Ont donné pouvoir : 1  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, et le premier avril à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Véronique VELASCO.

Présents :

Mesdames Joselyne BOLLON, Aurore COMBET et Véronique VELASCO et Messieurs Daniel BOUVIER, Denis DURUISSEAUX, Yannick GERBAUD, Jonathan SEMILLON et Thierry PASCAL.

Absents excusés :

Madame Sandrine BUET et Monsieur Clément BERLIOZ.

Procuration :

Madame Sandrine BUET à Madame Aurore COMBET.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Bibliothèque des Hurtières ; convention avec les communes de Saint Pierre de Belleville et Saint Alban d'Hurtières.
- Travaux de réalisation d'une fresque en trompe l'œil.
- Affaires foncières : acquisition de terrains appartenant aux conjoints KELLER.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF : EXERCICE 2021

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. Sous la présidence de Joselyne BOLLON, 3<sup>ème</sup> adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal M14 et des budgets annexes M14 et M49, ceux-ci traduisant les résultats de clôture de l'exercice 2021 suivants :

Budget Général :	fonctionnement	+ 121 456,02
	Investissement	- 114 268,02
Budget annexe -assainissement :	fonctionnement	+ 33 160,08
	Investissement	+ 109 205,71
Budget annexe « Grand Filon » :	fonctionnement	- 48 018,86
	Investissement	+ 42 721,77

### COMpte DE GESTION : EXERCICE 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et du Grand Filon transmis par Monsieur le Trésorier de Val d'Arc. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2021 et n'appelle donc ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

### AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Le compte administratif pour l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET	SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	FONCTIONNEMENT	+ 121 456,02
	INVESTISSEMENT	- 114 268,02
<b>ASSAINISSEMENT</b>	FONCTIONNEMENT	+ 33 160,08
	INVESTISSEMENT	+ 109 205,71
<b>GRAND FILON</b>	FONCTIONNEMENT	- 48 018,86
	INVESTISSEMENT	+ 42 721,77

Monsieur le Maire propose d'affecter 114 268.02€ de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal à la section d'investissement.

Aucune affectation de résultat n'est proposée pour les budgets annexes de l'assainissement et du Grand Filon compte tenu des résultats de clôture de ces budgets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces affectations.

### BUDGET PRIMITIF 2022 : VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les taux d'imposition des taxes locales pour 2022 de la manière suivante :

- FONCIER BATI 35.03%
- FONCIER NON BATI 120.00%

L'augmentation décidée par le Conseil Municipal est donc de 1 point sur le foncier bâti.

### BUDGET PRIMITIF : PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'inscrire au BP 2022 les participations suivantes :

- Budget assainissement 5 000€
- Budget du Grand Filon 7 000€

### BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs présentés par Monsieur le Maire pour l'exercice 2022 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	931 967 €	931 967 €	683 331 €	683 331 €
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	124 360 €	124 360 €	472 082 €	472 082 €
<b>BUDGET ANNEXE GRAND FILON</b>	145 406 €	145 406 €	46 650 €	46 650 €

### DECLASSEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT DES GUILLES A LA MINIERE

Suite à une erreur administrative, le Conseil Municipal doit de nouveau délibérer pour valider la cession d'une portion du chemin rural dit des Guilles à la Minière à Monsieur Stéphane BUET en lieu et place de Monsieur Georges BUET, comme indiqué dans la délibération du 10/12/2021.

Il est rappelé que cette cession fait suite à l'enquête publique de déclassement réalisée.

Le Conseil Municipal, par 1 NPPV (S. BUET) et le reste POUR approuve cette modification.

### DEMANDE DE DISTRACTION DU REGIME FORESTIER

A la suite de la cession à Monsieur Michel DURUISSEAUX en 2014 de la parcelle D 290 située au lieudit Sous le Fayet (parcelle soumise au régime forestier), l'ONF demande à la commune de régulariser cette situation en approuvant la distraction de cette parcelle du régime forestier.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### ONF : PROGRAMME D' ACTIONS 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le programme d'actions 2022 pour la forêt soumise au régime forestier qui se décline de la manière suivante :

- Mise à la vente des parcelles 18, 19 et 20 (résineux).
- Vente des bois issus de la parcelle 23 (feuillus) à la société LECHEVALIER EXPLOITATION FORESTIERE.
- Accord pour la poursuite des travaux de délimitation de parcelles par l'ONF à hauteur de 5 000€ en 2022.

Il est rappelé par ailleurs que les parcelles 7 et 13 (feuillus) sont toujours disponibles à la vente.

### VENTE DE LOTS DE BOIS

Le Conseil Municipal approuve par 2 NPPV (V. VELASCO et A. COMBET) et le reste POUR la vente de lots de bois d'affouage pour un montant total de 1 350€.

### PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création des emplois non permanents suivants :

- Agent des services techniques affecté à l'entretien des bâtiments et la gestion des gîtes à temps non complet (8h00 hebdo) du 01/05 au 31/10/2022.
- Agent des services techniques affecté à l'entretien des espaces verts à temps complet du 01/04 au 31/12/2022. Cet emploi permettra de recruter, en cas de besoin, un renfort pendant la période estivale ou en cas de besoin ponctuel.

## **PERSONNEL DU GRAND FILON**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création des emplois nécessaires pour la saison 2022, soit :

- 2 agents contractuels du 01/07 au 31/08/2022
- 3 vacataires à partir du 01/04/2022 qui seront mobilisés en fonction des besoins.
- 1 stagiaire du 01/06 au 30/09/2022

## **REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS**

Le Conseil Municipal approuve par 3 ABSTENTIONS (A. COMBET, V. VELASCO et Y. GERBAUD) et le reste POUR la modification des critères relatifs au RIFSEEP prévoyant notamment l'instauration du Complément Indemnitaires Annuel (CIA).

Dans le cadre du volet social relatif au personnel communal, une augmentation du régime indemnitaire des agents est ainsi validée dont une partie (le CIA) sera octroyée aux agents au prorata des temps de présence effectifs (non versement du CIA en cas d'indisponibilité d'une durée annuelle supérieure à 15 jours).

## **GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler sa participation au groupement de commande d'électricité géré par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) pour l'ensemble de ses contrats.

## **SITE INTERNET**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de Campagnol.fr d'un montant de 220€ TTC/an pour la création et la maintenance du futur site internet de la commune qui viendra remplacer prochainement le site internet existant qui ne correspond plus aux besoins.

## **TARIFS DU GRAND FILON**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs du Grand filon pour la saison 2022.

## **TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

En attendant de réviser totalement les conditions de location des salles communales, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de modifier les conditions de location du chapiteau.

La location du chapiteau sera désormais strictement réservée aux habitants de la commune (150€) ainsi qu'aux associations des Hurtières (gratuité).

## **PROJETS PHOTOVOLTAIQUES – INFORMATION SANS VOTE**

Le Conseil Municipal est informé des discussions menées actuellement avec le SDES et la société CAYROL INTERNATIONAL (qui gère notamment la centrale hydroélectrique de la Christine) en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques. Les projets envisagés sont les suivants :

- Panneaux installés sur les bâtiments communaux (y compris la nouvelle école).
- Panneaux installés au Plan du Bourg (zone de pâturage) selon le principe de l'agri photovoltaïque.

Le Conseil Municipal devra se prononcer à l'occasion d'une prochaine réunion sur la concrétisation de ces projets en cours d'étude.

## **SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE**

Suite à la guerre sévissant actuellement en Ukraine, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires d'un montant de 1€ par habitant de la commune.

## **BIBLIOTHEQUE DES HURTIERES**

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention d'une durée de 1 an avec les communes de Saint Pierre de Belleville et Saint Alban d'Hurtières pour la gestion de la bibliothèque des Hurtières.

## **TRAVAUX : REALISATION D'UNE FRESQUE**

Dans le cadre des actions culturelles, et suite à l'appel à projet réalisé en 2020, le Conseil Municipal approuve la réalisation d'une fresque en trompe l'œil sur le mur de l'ancien emplacement de containers à poubelle du Pichet, qui accueille dorénavant des vestiges de l'activité minière, et retient le devis de Monsieur Sylvain BAUDOUIN d'un montant de 704.80€ TTC.

De plus, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation d'une autre fresque sur le four à pain de la chapelle à Rampeau dont le coût sera supporté par l'association des amis du four à pain.

## **AFFAIRES FONCIERES : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT AUX CONSORTS KELLER**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition des parcelles A 1012 et A 1452 situées à la Chaisaz, d'une superficie totale de 196M2, et appartenant aux consorts KELLER au prix de 0.20€/M2. Une proposition en ce sens sera transmise au propriétaire.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recours formé devant le tribunal administratif de Grenoble par Monsieur Ludovic ARIBAUD contre la révision du PLU approuvée le 08 novembre 2019. Le Conseil Municipal exprime sa surprise de n'avoir été informé que le 31 mars 2022 de ce recours qui avait pourtant été notifié à la commune le 30 janvier 2020 sous la précédente mandature. Le Conseil Municipal s'étonne également d'un tel recours formé par un ancien conseiller municipal qui ne pouvait ignorer la révision du PLU en cours lorsqu'il exerçait son mandat.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la relance adressée récemment par le SIAEP (syndicat de l'eau) pour le règlement de factures d'un montant total de 30 773.60€ datant de 2017 et 2018. Ces factures non réglées sous la précédente mandature correspondent à des travaux réalisés par le syndicat sur le réseau d'eau de la commune de Saint Georges d'Hurtières en accord avec celle-ci. Le Conseil Municipal exprime sa surprise de devoir encore payer des factures âgées de plus de 4 ans ! cette dépense n'ayant pas été prévue, un accord avec le SIAEP devrait permettre de s'acquitter de cette dette sur 2 exercices (2022 et 2023).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Retrouvez les informations municipales sur le site de la commune : <http://www.saintgeorgesdhurtieres.fr>